

A LIRE ET A SIGNER PAR LES PARENTS ET ÉLÈVES

En cas d'urgence, votre enfant sera orienté et transporté vers les services appropriés selon l'avis du SAMU. Vous en serez immédiatement prévenu par nos soins.

La consommation de produits psychoactifs (alcool, zamal, certains médicaments,...) est prohibé au lycée. La détention ou consommation de ces produits par les élèves, sera sanctionnée et la famille avisée.

L'élève admis en section professionnelle, conformément à la réglementation en vigueur concernant l'utilisation de machines dites dangereuses, bénéficiera d'une visite médicale avec le Médecin de l'Éducation Nationale qui lui délivrera un certificat d'aptitude en l'absence de contre-indication. Il pourra être demandé à l'élève un avis spécialisé, dans ce cas il est demandé à la famille de prendre un RDV avec le dit spécialiste le plus rapidement possible.

Ce certificat d'aptitude est nécessaire pour le départ en stage et la participation active à l'atelier.

Signature de l'élève

Signature du responsable

A REMETTRE A L'INFIRMIÈRE EN MAINS PROPRES
ou par mail à cette adresse uniquement :
Cecile.Forest@ac-reunion.fr

DOSSIER INFIRMIER

NOM :PRÉNOM :

DDN :

ANNEE SCOLAIRE	DIVISION	ETABLISSEMENT	REGIME
		LPO STELLA	

Responsable 1 : NOM / Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Responsable 2 : NOM / Prénom :

Adresse :

.....

Tel :